



LES ARCHITECTES  
D'AUJOURD'HUI

## Bulletin d'inscription

ayant valeur de **devis** n° 17-01 du 23 juillet 2016

**Thème** Architectes : développer sa démarche commerciale envers les marchés privés (clients non professionnels) - 2° partie – **juridique et pratique**

**Lieu : MARSEILLE**      **Dates : 2 et 3 mars 2017**, 2 jours, soit 14 h

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse professionnelle : .....  
Téléphone : ..... Mél : .....  
N° inscription à l'Ordre des Architectes : ..... (ou collaborateur d'architecte)  
demande mon inscription à la formation décrite ci-dessus, en tant que client.

Coût : 400 € ht, tva 20 % : 80 €, **total : 480€ ttc** (quatre cent quatre-vingts euros TTC)

*Ce coût ne comprend pas les frais propres à chaque participant, tels que ceux de restauration.*

*Chèque au nom de « Les Architectes d'Aujourd'hui » (les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la formation). En cas de difficulté de trésorerie, possibilité de différer l'encaissement du chèque dans les 3 mois qui suivent la formation, mentionner alors au dos du chèque « à n'encaisser qu'après remboursement ».*

Formateur : Jean-François Espagno, architecte

Pour s'inscrire, adresser le présent Bulletin rempli et signé, avec le règlement complet, à l'adresse :

Les Architectes d'Aujourd'hui – 13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

*L'inscription est définitive uniquement si elle est accompagnée du règlement complet et confirmée (par voie électronique) par le prestataire.*

*Niveau pré-requis : être architecte ou collaborateur d'architecte.*

*Les formations peuvent être ajournées, dix jours au plus tard avant la date prévue, notamment en cas de manque de participants (nombre minimal : 6 participants). Le règlement sera alors restitué, sans indemnité.*

*Un dédit de 30% du coût de la formation sera retenu pour toute annulation faite par le participant avant un délai de 2 semaines précédant la date de la formation. Passé ce délai de 2 semaines ou en cas d'absence du client, la formation est due en totalité. Dans tous les cas d'absence à la formation, si le participant en est d'accord, les sommes payées peuvent constituer un acompte sur des formations futures à dispenser au participant par le même prestataire.*

Fait à....., le ..... (signature)

Bon pour devis, pour l'Association des Architectes d'Aujourd'hui  
le président

Bon pour inscription,  
le participant

**Les Architectes d'Aujourd'hui**

association loi 1901 - SIRET 819 569 161 00014 - prestataire de formations n° 76 31 08228 31  
tél. 06 16 26 31 98 - [jfespagno@gmail.com](mailto:jfespagno@gmail.com) - 13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse - <http://www.aujourd'hui.archi>